



REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE

Ville de Gagnac sur Garonne



1 - Définition

Le Relais Petite Enfance est un service municipal gratuit. L'accueil du public est assuré par la responsable du Relais.

C'est un lieu d'information, d'accompagnement, d'échanges, de rencontres et de soutien pour les parents employeurs d'une assistante maternelle, pour les assistantes maternelles, les gardes à domicile, et les jeunes enfants.

Le Relais Petite Enfance participe à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant en facilitant les relations professionnelles entre les familles et les assistantes maternelles, (ou les gardes à domicile) notamment en mettant en relation la demande et l'offre d'accueil. Il participe également à la promotion du métier d'assistante maternelle en favorisant leur professionnalisation.

2 - Public concerné

- Les (futurs) parents Gagnacais
- Les employeurs d'une assistante maternelle de Gagnac
- Les assistantes maternelles Gagnacaises (agrées ou candidates).
- Les gardes à domicile travaillant à Gagnac
- Les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur garde à domicile.

3- Objectifs

a) Informier et accompagner

- Informer les professionnels de l'accueil individuel, les parents et les candidats à l'agrément de la législation (droits et obligations - CCn des assistants maternels)
- Informer les parents des offres d'accueil
- Faciliter les relations entre les parents et les professionnels de l'accueil individuel, tout au long de l'accueil de l'enfant et les orienter vers les instances appropriées en cas de conflit
- Accompagner les assistantes maternelles et les gardes à domicile, dans la réflexion sur leurs pratiques professionnelles
- Permettre aux professionnels, d'acquérir de nouvelles connaissances par une mise à disposition d'ouvrages ou de revues spécialisés ou par le biais de temps de formation en intra sur des thèmes variés ou encore, par le travail en groupe d'analyse des pratiques

b) Accueillir

Les temps d'accueils collectifs offrent aux enfants un espace de jeux riche et varié favorisant leurs besoins de découvertes tout en préservant leur sécurité affective. Pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile, ils offrent un temps de rencontre et d'échanges entre professionnels, dont la perspective est notamment d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre leur isolement.

4 - Les fonctions de la responsable

La responsable du Relais Petite enfance est titulaire du diplôme d'état d'Educatrice de Jeunes Enfants, d'une Licence en Sciences de l'Education, d'un D.U. en psychopathologie du bébé et d'un Master 2 en Sciences Humaines option Psychanalyse, recrutée et employée par la ville de Gagnac sur Garonne, son embauche est validée par la CAF.

Elle est chargée de la gestion administrative et financière du relais.

Elle organise et anime le lieu d'information et d'accès aux droits en fonction de la convention collective pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel.

Elle effectue une veille juridique et recueille de la documentation mise à la disposition des usagers.

Elle assure les permanences téléphoniques et les entretiens individuels avec les parents et les assistantes maternelles (ou garde à domicile).

Elle met à la disposition des parents le contrat de travail issu de la convention collective.

Elle organise des animations collectives avec les professionnels et les enfants.

Pour mieux répondre aux demandes des familles, des parents employeurs et/ou futurs employeurs, aux candidats à l'agrément et aux gardes à domicile elle travaille avec différents partenaires :

- Les élus : définition des objectifs du Relais Petite Enfance
- La CAF : Information par le réseau Ram 31, des dernières actualités sur le statut des professionnels de la garde individuel, loi, décret, aide financières aux familles etc.
- La PMI : échange d'information sur la disponibilité des places, échanges sur les pratiques professionnelles et l'évolution des besoins du secteur

La responsable du Relais n'exerce aucun contrôle de l'activité des assistantes maternelles. Elle ne prend pas partie lors de mésentente entre les parties. Elle est soumise à la neutralité et à la discrétion, *sauf dans le cas d'une situation de maltraitance.*

5 - Les horaires

Le Relais est ouvert : **Mardi** de 9h 15 à 11h45 (accueil jeux)
 et de 14h à 17h30 (permanence administrative)
 Jeudi de 9h15 à 11h45 (accueil jeux)
 et de 15h à 17h30 (permanence administrative)

Les permanences sont assurées les après-midi mais des rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture sont possibles.

Des modifications d'horaires pourront avoir lieu en fonction des besoins du service.

6 - Capacité d'accueil

Compte tenu de la configuration et du volume des locaux et dans un souci de sécurité et d'accueil de qualité, le nombre de professionnels sera limité à 8 par matinée.

En cas d'empêchement ou d'absence prévue, il convient de prévenir la responsable.

7 - Les informations

- Informations sur le métier d'assistante maternelle et le métier de garde à domicile

- Informations sur les démarches administratives pour recruter une assistante maternelle ou une garde à domicile (contractualisation, droit et obligations des parties etc.)
- Informations sur les aides financières de la caf pour le parent employeur
- Informations sur le statut de l'assistante maternelle et la convention collective
- Information et promotion de la formation continue pour valoriser le métier de l'accueil individuel

8 – Cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Des rencontres festives sont proposées dans l'année (en décembre et en juin notamment). Les familles y sont conviées. A cette occasion, les relations parents/professionnels s'appréhendent sous un autre jour et permettent le plus souvent de porter un nouveau regard sur les uns et les autres. Cela participe à la création de nouveau lien de confiance et bénéficie aux enfants accueillis.

Professionnalisation des assistantes maternelles et des gardes à domicile

Afin de favoriser la construction d'une identité professionnelle solide le relais propose plusieurs types de rencontres collectives tout au long de l'année :

- Réunion de rentrée en septembre,
- Réunion de bilan/perspective en juin en présence des employeurs et/ou futurs employeurs,
- Réunions à thème/formation en intra,
- Groupe analyse des pratiques

9 – Conditions d'accueil

Les enfants qui participent aux accueils jeux sont accueillis avec leur assistante maternelle ou garde à domicile.

Ils sont âgés de 3 mois à 6 ans (périscolaire de l'école maternelle).

Les enfants des professionnels qui participent aux animations collectives sont accueillis dans les mêmes conditions.

Hygiène

Toutes les personnes fréquentant les accueils jeux (enfants et adultes) doivent au préalable se déchausser. Les manteaux, sacs à dos etc. sont déposés à l'endroit prévu à cet effet dans l'entrée des locaux du Relais.

10 – Les accueils jeux

Afin de permettre à chaque enfant de trouver ses repères à son rythme et les supports nécessaires à son imagination, le relais œuvrera avec les outils de la pédagogie active et de la psychanalyse. Pour le premier cela s'inscrit notamment dans le processus d'autonomie de chaque enfant et le respect de son rythme. Pour le second, il s'agit d'accueillir, de soutenir et d'accompagner la singularité de chaque sujet (enfants et adultes).

Le recours à ces outils contribue également à préserver la sécurité affective de chaque enfant dans un contexte de séparation avec ses figures d'attachements (ses parents).

10 a – L'orientation pédagogique : C'est à la lumière des outils de la pédagogie active ; Maria Montessori « Aide moi à faire tout seul » et « le libre choix », ainsi qu'Emy Pickler avec « la motricité libre » que l'aménagement de l'espace, les jouets et les mots adressés à l'enfant ont été choisis. Il s'agit de proposer un environnement riche et varié qui permet des

expérimentations parfois complexes qui répondent aux besoins de comprendre le monde du jeune enfant, tout en favorisant son processus d'autonomie.

10 b – Concepts psychanalytiques : C'est avec le « parler vrai » de Françoise Dolto, que les adultes s'adressent aux enfants en se positionnant à leur hauteur. Donald. Woods Winnicott, nous permet de penser l'aménagement de l'espace et la place des adultes dans ce même espace, dans une perspective « de stable, fiable et continue » qui permet au jeune enfant de se construire des repères spatiaux qui préservent sa sécurité affective, alors qu'il est séparé de ses figures d'attachements (ses parents). Enfin, c'est par l'orientation Lacanienne qu'est soutenue et valorisée la singularité du sujet. (Importance de l'écoute et du langage)

10 c – L'organisation : Tous les espaces de jeux et de découvertes sont en libre accès quel que soit l'âge de l'enfant. Seul son niveau de développement nous oriente dans notre accompagnement.

Ateliers de manipulations avec des règles « stables, fiables et continues » :

- **Peinture** : 1 seul enfant devant le chevalet, aussi longtemps qu'il le désire. Il doit mettre un tablier, sauf dans certaines situations. Il est mis à sa disposition une feuille de grand format, 3 pots de peinture avec les couleurs primaires et 1 pinceau pour chaque pot. Cet atelier se pratique debout (respect des mouvements de grande envergure des enfants)

- **Jeux d'eau** : 1 seul enfant, sauf dans certaines situations. Aussi longtemps qu'il le désire, doit mettre un tablier. Il est proposé des ustensiles de transvasement (louche, bouteille, cuillère etc.) Un moulin, une baignoire, un baigneur nu, un gant de toilette, du savon etc. Cet atelier participe selon les besoins à des résolutions d'ordre thérapeutique.

- **Le sable** : 1 seul enfant, sauf dans certaines situations. Aussi longtemps qu'il le désire. Il est proposé des ustensiles de transvasements (grande cuillère, bouteilles, tamis etc.) moulin.

Un coin « créatif » avec feutres, crayons, gommettes et des feuilles à disposition. 4 boîtes de pâte à modeler avec des ustensiles de façonnage, des emporte pièces et autre rouleau à pâtisserie en libre accès. Les enfants sont invités à ranger leur matériel lorsqu'ils ont fini.

1 Espace lecture en libre accès,

1 espace garage avec voitures,

1 ferme avec des animaux en libre accès,

1 Cuisine avec ustensiles de dinette réaliste, poupées diverses, table à langer, poussettes, cosy etc. en accès libre,

Des jeux dits « complexes » loto, mosaïques etc. L'enfant doit être assis à table et range lorsqu'il a terminé « son travail ».

Jouets à tirer, jeux à taper, jeux de transvasements et divers autres jouets sont à la disposition des enfants. L'ensemble des coins est en accès libre.

Afin de permettre aux enfants de se repérer dans le temps et limiter les angoisses, un rituel de chant collectif est instauré. Ce moment indique aux enfants la fin des accueils jeux dès les chants terminés.

Posture de l'adulte : Chaque professionnel se positionne dans l'un des espaces de jeux, afin d'accompagner les enfants en cas de besoin (« Aide-moi à faire tout seul »). Les adultes limitent leurs déplacements dans l'espace afin de préserver la sécurité affective des enfants, en étant des figures « stables, fiables et continues » dans l'espace.

11 - Responsabilité

Pendant le temps des accueils et des temps festifs, les professionnels conservent la responsabilité des enfants qu'ils accompagnent.

Chaque participant doit avoir l'autorisation des parents.

La responsabilité de la Mairie ne peut être mise en cause en cas de détérioration ou perte d'objets ou de jouets apportés par l'enfant, les parents, la garde à domicile ou l'assistante maternelle.

12 - Règles collaboratives

Les professionnels s'engagent en venant aux accueils jeux, à participer et à adhérer aux orientations de travail mises en place. Elles collaborent également au rangement en fin de séance.

13 - La santé et la sécurité

Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, il est préférable de ne pas amener l'enfant fiévreux et/ou malade.

Il est recommandé d'informer la responsable du Relais en cas de problème de santé spécifique (allergie, contagiosité etc.).

14 - Droit à l'image

Les enfants seront photographiés ou filmés uniquement avec l'autorisation écrite de leurs parents.

15 - Secret professionnel

Il est rappelé aux professionnels de l'accueil individuel leur devoir de discrétion eu égard à ce qui peut être dit ou vécu lors des accueils jeux ou lors de moment d'échanges. Ils se doivent de respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille.

16 - L'acceptation et modification du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et aux parents. Une attestation d'acceptation des dispositions du règlement intérieur du Relais devra être signée par les assistantes maternelles, les gardes à domicile et les parents.



RELAIS PETITE ENFANCE
30 rue de la Gravette
31150 GAGNAC sur GARONNE

☎ : 05.62.22.93.50 ou 06 45 97 84 70

AUTORISATION PARENTALE CONCERNANT LE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame.....

Domicilié(s) à

Numéro de téléphone :

Mail.....

Autorise mon enfant.....à être pris en photo ou filmé individuellement
ou en groupe lors d'activités ou de manifestations culturelles diverses.

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - Sur tous les supports | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Au domicile de l'assistante maternelle, madame..... | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Au sein du Relais lors des différentes activités proposées | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dans le journal communal | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dans la presse régionale | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Sur le site internet de la commune | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Sur les réseaux sociaux (Facebook de la ville) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

Les personnes habilitées professionnellement à effectuer ces photos sont :

- L'assistante maternelle ou la garde à domicile
- Le journaliste chargé de la communication
- La responsable du Relais Petite Enfance
- La responsable du service petite enfance

Fait à Gagnac sur Garonne, le.... / /

Signatures des parents,
précédées de la mention « lu et approuvée »

RELAIS PETITE ENFANCE

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Je, soussigné(e) _____
Domicilié(s) à _____
Numéro de téléphone _____
Mail _____

*Parent de _____ accueilli(e) chez madame _____
*Assistant(e) maternel(le)

Déclare avoir reçu et accepté le règlement du Relais Petite Enfance, référencé et applicable à compter du : 8 novembre 2021

Gagnac sur Garonne, le

Signature :

Les informations du Relais seront diffusées aux assistantes maternelles et sur le site internet de la commune.

www.gagnac-sur-garonne.fr

**remplir la partie vous concernant et rayer la mention inutile.*